



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Circulaire N° 58/16 .

Moulins, le 2 novembre 2016

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication : Madame et Monsieur les sous-préfets
de VICHY et MONTLUÇON

Objet : Commémoration du 98^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la commémoration du 98^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales du jeudi 10 novembre au samedi 12 novembre 2016.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à ce pavoisement.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Vous trouverez également, ci-joint, le message du secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire.

Pascal SANJUAN

Commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les Morts pour la France

**Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants et de la mémoire**

11 novembre 2016

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

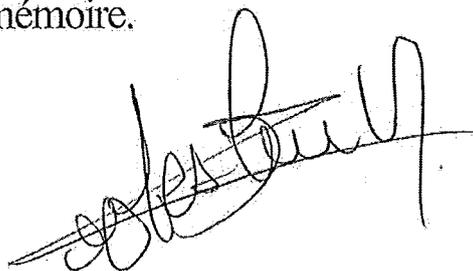
Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

Commémorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.

Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.

Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Louis', written in a cursive style.